

**Éts Fr. Colruyt SA**

Société anonyme

Edingensesteenweg 196 – 1500 Hal

Numéro d'entreprise : 0400.378.485

**Décisions de l'Assemblée générale extraordinaire du 6 octobre 2022**

Étant donné qu'au moins la moitié du capital était présente ou représentée, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 6 octobre 2022 a pu voter valablement les points à l'ordre du jour.

En date du 06/10/2022 et préalablement à cette Assemblée générale extraordinaire, le Conseil d'administration a décidé de supprimer le point II « Destruction d'actions propres » de l'ordre du jour, conformément à l'article 7:126 du Code des sociétés et des associations. Ce point n'a donc pas été délibéré ni voté lors de la présente assemblée. L'Assemblée générale extraordinaire a atteint le quorum de majorité des votes requis au niveau légal pour les autres points à l'ordre du jour. Les points suivants ont donc été approuvés :

**I. Augmentation de capital réservée aux membres du personnel :**

- Augmentation du capital réservée aux membres du personnel de Colruyt Group par l'émission de maximum 1.000.000 nouvelles actions à un prix d'émission de 22,75 EUR. La période de souscription est ouverte du 17 octobre 2022 au 17 novembre 2022.
- Suppression du droit de préférence des actionnaires en faveur des membres du personnel.
- Autorisation au Conseil d'administration d'exécuter les opérations susmentionnées relatives à cette augmentation de capital.

**II. Autorisation au Conseil d'administration d'exécuter les décisions de cette Assemblée générale extraordinaire et de prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.**

Le résultat du vote est exposé ci-après.

**Personnes de contact**

Si vous avez des questions concernant ce communiqué de presse ou si vous souhaitez obtenir de plus amples informations, vous pouvez envoyer un e-mail à [investor@colruytgroup.com](mailto:investor@colruytgroup.com) ou contacter directement Kris Castelein (secrétaire du Conseil d'administration) ou Stefaan Vandamme par téléphone au +32 (0)2 363 55 45.

**À propos de Colruyt Group**

*Colruyt Group est actif dans la distribution de denrées alimentaires et de produits non alimentaires en Belgique, en France et au Grand-Duché de Luxembourg, avec plus de 700 magasins en gestion propre et environ 580 magasins affiliés. En Belgique, il s'agit des magasins Colruyt Meilleurs Prix, OKay, Bio-Planet, Cru, Dreamland, Dreambaby, Bike Republic et des magasins affiliés Spar. En France, le groupe compte des magasins Colruyt, mais également des magasins affiliés Coccinelle, Coccimarket et Panier Sympa. Le groupe est actionnaire majoritaire de The Fashion Society, qui regroupe les chaînes de vêtements ZEB, Point Carré et The Fashion Store. JIMS exploite des clubs de fitness en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg. Solucious et Culinoa livrent des produits de foodservice et de détail à des clients professionnels en Belgique (hôpitaux, PME, Horeca...). Par ailleurs, les activités de Colruyt Group englobent la fourniture d'énergie par DATS 24 en Belgique (carburants, gaz naturel et énergie verte) et en France (carburants), ainsi que les solutions d'impression et de gestion de documents (Symeta Hybrid). Le groupe emploie plus de 32.000 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires de EUR 10,0 milliards en 2021/22. Colruyt est coté à la bourse d'Euronext Bruxelles (COLR) sous le code ISIN BE0974256852.*



## Buitengewone Algemene Vergadering van 6 oktober 2022

Assemblée Générale Extraordinaire du 6 octobre 2022

### Overzicht stemming

Tableau du résultat des votes

Geen stemming voor volgende agendapunten :

*Pas de votes pour :*

Agendapunt I.1

	VOOR pour	TEGEN contre	ONTHOUING abstentions	TOTAAL Total
AGENDAPUNT I.2. - Uitgifte van max. 1.000.000 nieuwe aandelen op naam - Proposition d'émission de maximum 1.000.000 nouvelles actions nominatives	93.129.223	0	879	93.130.102
AGENDAPUNT I.3. - Bepaling van de uitgifteprijs - Fixation du prix d'émission	93.129.115	108	879	93.130.102
AGENDAPUNT I.4. - Ophoffing voorkeurrecht voor inschrijving op deze aandelen - Suppression du droit de préférence de souscription à ces actions	93.129.223	0	879	93.130.102
AGENDAPUNT I.5. - Verhoging kapitaal - Augmentation du capital	93.129.115	108	879	93.130.102
AGENDAPUNT I.6. - Inschrijvingsperiode van 17/10/2022 - 17/11/2022 - Période de souscription du 17 octobre 2022 au 17 novembre 2022	93.129.223	0	879	93.130.102
AGENDAPUNT I.7. - Machtiging Raad van Bestuur - Autorisation au Conseil d'administration	93.128.515	708	879	93.130.102
AGENDAPUNT II. - Uitvoering beslissingen BAV door RvB van de Vennootschap - Exécution des décisions de l'AGE par le conseil d'administration de la société	93.129.223	0	879	93.130.102

